

Enseignement

REF : DEEENS2017002

Signataire : EVB/JG/MG/CM

Séance du Conseil Municipal du 27/04/2017

RAPPORTEUR : Sofienne KARROUMI

OBJET : Sectorisation scolaire 2017/2018 et moyens mis en œuvre pour scolariser tous les élèves albertivillariens de maternelle et d'élémentaire.

EXPOSE :

Par application de l'article L 212-7 du Code de l'Education, la Ville est compétente, par délibération, pour la définition des périmètres scolaires et l'affectation des élèves en fonction de cette sectorisation des écoles primaires.

La décision d'affectation s'impose aux familles par application de l'article L 131-5 du Code de l'Education.

La sectorisation scolaire définit l'affectation d'un enfant en fonction de son lieu de résidence. Pour la carte scolaire 2017/2018, la sectorisation a été redéfinie pour permettre une stabilisation des périmètres sectoriels des écoles maternelles et élémentaires. Les enjeux liés à une sectorisation pérenne sont :

- faciliter le travail de suivi des effectifs et de la prospective,
- faciliter la compréhension des montées et des baisses d'effectifs pour les directeurs d'écoles,
- faciliter la relation avec les familles et la compréhension des secteurs pour ces dernières.

La nouvelle sectorisation a pris en compte la distance domicile/école avec une distance maximum de 500m environ et un regard précis sur la concordance des secteurs entre les maternelles et les élémentaires (exercice difficile pour les maternelles isolées).

La nouvelle sectorisation a été présentée aux représentants de parents d'élèves et aux inspectrices de circonscription de l'éducation nationale, lors d'une commission qui s'est tenue le 1^{er} décembre 2016.

Cette nouvelle carte scolaire s'appliquera dès la rentrée 2017-2018. Elle concernera, pour la première année, les futures petites sections et les futurs CP ainsi que les nouveaux arrivants. Ensuite toutes les nouvelles inscriptions seront concernées.

Cette nouvelle sectorisation ne résoudra pas totalement le problème de « déssectorisations ». En effet, lorsqu'une école aura atteint sa capacité d'accueil maximum, les enfants arrivés en cours d'année seront orientés vers l'école de quartier la plus proche, après leur école de secteur.

Par ailleurs cette sectorisation, bien que fixe, devra être obligatoirement retravaillée à chaque nouvelle ouverture d'école.

Les périmètres avec toutes les rues de la commune et leur affectation scolaire sont joints en annexe de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 30

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 27 Avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 avril 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc
Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien,
Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par : M. DAGUET Anthony
Mme CHERET Magali	Représentée par : Mme NEDELEC Sozig
Mme TLILI Leïla	Représentée par : M. RUER Marc
Mme GRARE Laurence	Représentée par : M. Salah CHIBAH
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par : M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme MARINO Danielle	Représentée par : M. KARMAN Jean-Jacques
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par : M. WOHLGROTH Antoine
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KARROUMI Sofienne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par : Mme AISSAOUI Djamila
M. LOGRE Benoît	Représenté par : Mme YONNET Evelyne
Mme LENOURY Nadia	Représentée par : M. BIDAL Damien

Absents : M. PLEE Eric, Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : M. Silvère ROZENBERG

Direction Générale de la Solidarité et de la Proximité / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF : DEEENS2017002

Signataire : EVB/JG/MG/CM

OBJET :Sectorisation scolaire 2017/2018 et moyens mis en œuvre pour scolariser tous les élèves albertivillariens de maternelle et d'élémentaire.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu les articles L 212-7 et L 131-5 du Code de l'Education,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°190 du 04.07.2013 sur la méthodologie d'élaboration de la carte scolaire pour les écoles primaires de la ville.

Considérant la nécessité de stabiliser la sectorisation de la carte scolaire en vue d'équilibrer les effectifs dans les écoles primaires de la commune et après concertation avec les représentants de Parents d'Elèves et de l'Education Nationale.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la carte scolaire, conformément aux nouveaux périmètres qui seront mis en place dès la rentrée de septembre 2017 pour les nouvelles inscriptions.

AUTORISE la Maire à déroger à la carte sur présentation de situations particulières.

L'adjointe déléguée

Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 28/04/2017

Publié le : 28/04/2017

Certifié exécutoire le : 28/04/2017

L'adjointe déléguée

Maria MERCADER Y PUIG

